



de *ur*
ADDENDUM N°2

à la

DP N° PP10-COM-ESP 10

**RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PAP DES SITES IPP SUR LA FORESTERIE ET
L'AGROFORESTERIE**

Février 2021

Objet : Le but de cet Addendum N°2 est de modifier le Dossier de Demande de Propositions (DP) en ce qui concerne :

- la date de remise des offres dans la Lettre d'invitation ;
- la clause IC 16.1 relative à la durée de validité des propositions ;
- la clause IC 18.1 relative à la date limite de soumission des propositions ;
- la clause IC 20.1 relative à l'ouverture des propositions ;
- l'Annexe N°1 à la Section II : Données Particulière de la Demande de Propositions.

Ainsi, la DP est modifiée comme suit :

Lettre d'invitation

Supprimer dans son entièreté la disposition relative au délai de soumission des propositions dans la Lettre d'invitation et la remplacer par :

« Seules les propositions électroniques sont acceptées et doivent être déposées de la manière indiquée au point 17 des IC, au plus tard le **25 février 2021 à 15 heures 00, heure de Cotonou, Bénin** ».

Section II. Données Particulières de la Demande de Propositions

- **Clause IC 16.1 : Durée de validité des propositions**

Supprimer dans son entièreté la Clause IC 16.1 des Données Particulières de la Demande de Propositions et la remplacer par :

| | |
|---------|---|
| IC 16.1 | Les propositions doivent rester valables cent-vingt (120) jours après la date limite de soumission des Propositions spécifiée à l'alinéa IC 18.1 de la DPDP, c'est-à-dire jusqu'au 25 juin 2021 . |
|---------|---|

- **Clause IC 18.1 : Date limite de soumission des propositions**

Supprimer dans son entièreté la Clause IC 18.1 des Données Particulières de la Demande de Propositions et la remplacer par :

| | |
|---------|--|
| IC 18.1 | Les Propositions doivent être soumises au plus tard à 15 heures 00 (heure locale de Cotonou, Bénin) le 25 février 2021 . Les Consultants sont informés que l'Entité MCA n'est pas responsable des retards ou des défauts dans la réception ou le téléchargement de toute proposition soumise par voie électronique. |
|---------|--|

- Clause IC 20.1 : Ouverture des propositions

Supprimer dans son entièreté la Clause IC 20.1 des Données Particulières de la Demande de Propositions et la remplacer par :

| | |
|---------|---|
| IC 20.1 | <p>L'ouverture des propositions incluant une Proposition Technique et une Proposition Financière se déroulera par webconférence en utilisant Google Meet ou autre moyen électronique de communication le 25 février 2021 à 15 h 15.</p> <p>Une invitation à participer à la webconférence sera adressée 10 minutes après le délai limite de soumission aux Consultants qui auront remis une proposition.</p> |
|---------|---|

- Annexe 1 de la Section II - Données Particulières de la Demande de Propositions - Procédure de soumission des Propositions par voie électronique

Supprimer dans son entièreté l'Annexe 1 de la Section II des Données Particulières de la Demande de Propositions et la remplacer par l'Annexe 1 au présent Addendum N°2.

Toutes les autres conditions et dispositions du Dossier de Demande de Propositions qui ne sont pas modifiées par le présent Addendum restent valables.

Cotonou, le 09 février 2021



Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National

Annexe 1 de la Section II - Données Particulières de la Demande de Propositions

Procédure de soumission des Propositions par voie électronique

- 1 Le Consultant reçoit un Lien de Demande de Fichier (par courrier électronique), et soumet sa Proposition via ce lien électronique. Le Consultant doit soumettre sa Proposition complète qui est composée de la Proposition Technique et de la Proposition Financière, via ce lien.
- 2 La Proposition doit être soumise via le Lien de Demande de Fichier uniquement. Les Propositions soumises par courrier électronique ne seront pas acceptées. La Proposition complète doit être soumise avant la date limite de soumission des Propositions. Dans le cas où le Consultant soumet uniquement la Proposition Technique ou uniquement la Proposition Financière, sa Proposition incomplète sera rejetée. De même, dans le cas où un Consultant soumet uniquement sa Proposition Technique par copie papier et uniquement sa Proposition Financière par voie électronique - ou vice versa ses Propositions seront rejetées.
- 3 Le Lien de Demande de Fichier expire automatiquement à la date limite de soumission des Propositions, spécifiée au point correspondant des IC. Aucune période de prolongation ne sera accordée après l'expiration de la date limite de soumission des Propositions.
- 4 Tous les documents soumis doivent être en format pdf, Microsoft Word ou Excel selon le cas. Aucun fichier ou dossier compressé n'est accepté, donc les documents soumis dans un format archivé et / ou compressé (compressé par WinZip - y compris par des applications de type zip-, WinRAR, 7z, 7zX ou tout autre format similaire) ne seront pas acceptés.
- 5 La Proposition Technique et la Proposition Financière doivent être soumises dans des fichiers / dossiers sous format pdf / Microsoft Word distincts et protégés par un mot de passe (la protection par un mot de passe de la Proposition Technique est laissée à la seule discrétion du Consultant mais la Proposition Financière doit être obligatoirement protégée par un mot de passe, comme indiqué ci-dessous).
- 6 Les Consultants doivent utiliser le nom de fichier pour les Propositions comme suit :
 - a. Nom de fichier de la Proposition Complète : ***[Nom du Consultant] - la Proposition Complète -DP# PP10 - COM – ESP - 10***
 - b. Nom de fichier de la Proposition Technique : ***[Nom du Consultant] - la Proposition Technique -DP# PP10 - COM - ESP - 10***
 - c. Nom de fichier de la Proposition Financière : ***[Nom du Consultant] - la Proposition Financière- DP# PP10 - COM - ESP - 10***
- 7 Les Propositions Techniques ne doivent pas être obligatoirement protégées par un mot de passe mais peuvent être protégées par mot de passe à la seule discrétion des Consultants. Le Consultant qui choisit de protéger par mot de passe sa Proposition Technique peut le faire pour se protéger contre une ouverture involontaire de sa

Proposition avant la date prévue, mais à charge pour lui de fournir le mot de passe correct avant la date d'ouverture des Propositions Techniques par e-mail à l'adresse indiquée à la clause correspondante à la Section II - Données Particulières de la Demande de Propositions. Dans le cas où un Consultant ne fournit pas le mot de passe correct permettant d'ouvrir les fichiers de manière à pouvoir annoncer leur contenu avant la fin de la séance officielle d'Ouverture des Propositions Techniques, sa Proposition complète sera écartée. Les mots de passe sensibles à la casse doivent être envoyés tels quels, et distinguer clairement entre les majuscules et les minuscules.

- 8 Il sera demandé aux Consultants ayant obtenu la note technique de qualification de fournir ultérieurement le mot de passe de leur Proposition Financière.
- 9 Dans le cas où un Consultant soumet sa Proposition Technique protégée par mot de passe, le mot de passe de la Proposition Technique doit être envoyé **au plus tôt le 24 février 2021 et au plus tard à 14h45 le 25 février 2021** à l'adresse électronique suivante:
info-benin@charleskendall.com
- 10 Les Propositions Financières doivent être OBLIGATOIREMENT protégées de sorte que le(s) fichier(s) ne puisse(nt) pas être ouvert(s) sans mot de passe. Les mots de passe des Propositions Financières NE DOIVENT PAS être soumis avec la Proposition, mais seront uniquement envoyés par les Consultants à la demande de l'Entité MCA à l'issue de l'évaluation technique.
 - d. Dans le cas où la Proposition Financière d'un Consultant n'est pas protégée par mot de passe, la Proposition complète dudit Consultant pourrait être rejetée.
 - e. Dans le cas où un Consultant ne fournit pas de mot de passe lorsqu'il lui est demandé de le faire ou s'il fournit un mot de passe incorrect ou ne fournit pas le mot de passe correct avant la fin de la séance officielle d'Ouverture des Propositions Financières, sa Proposition sera rejetée.
- 11 Le mot de passe pour l'ouverture de la Proposition Financière doit être envoyé à l'Entité MCA à la date et heure (et à l'adresse e-mail) communiquées aux Consultants ayant obtenu la note technique de qualification, à une date ultérieure à l'issue de l'évaluation des Propositions Techniques. Dans le cas où les Consultants envoient leur mot de passe avant d'être formellement invités à le faire par l'Entité MCA, leur Proposition sera rejetée. Les mots de passe sensibles à la casse doivent être envoyés tels quels, et distinguer clairement entre les majuscules et les minuscules.
- 12 Des instructions sur la manière de protéger des fichiers PDF par mot de passe dans Adobe Acrobat sont disponibles sur le site suivant : <https://helpx.adobe.com/acrobat/using/securing-pdfs-passwords.html>. Si vous ne disposez que d'Adobe Reader, il est conseillé de télécharger et d'installer un programme gratuit tel que PDFMate. Des instructions sur la manière de protéger les fichiers PDF par mot de passe dans PDFMate sont accessibles sur le site suivant : <http://www.pdfmate.com/feature-encrypt.html>
- 13 Des instructions sur la manière de protéger les fichiers Microsoft Word (ou Excel) par mot de passe sont accessibles sur le site suivant: <https://support.office.com/en-us/article/add-or-remove-protection-in-your-document-workbook-or-presentation-05084cc3-300d-4c1a-8416-38d3e37d6826>.

- 14 Les documents doivent être soumis (en tant que partie ou totalité de la Proposition Technique ou de la Proposition Financière) dans des fichiers ne dépassant pas 10 G chacun.
- 15 Les Consultants sont informés que la capacité de leur bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle leurs Propositions seront transférées via le Lien de Demande de Fichier. Les Consultants sont donc invités à lancer le processus de transfert de leurs Propositions via le Lien de Demande de Fichier en temps utile avant l'expiration de la date limite de soumission des Propositions. Comme indiqué ci-dessus, ce lien expire à la date limite de soumission des Propositions, et ne peut en aucun cas être réouvert.